

Date et envoi de la convocation : 30 mai 2024

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, COEURET Christelle (arrive au point n° 04), MARIN Alain, VALÉRIE Pierre, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : ROUDEIX Hélène (donne pouvoir à CHAMBOUVET Philippe),
VOLATIER Leslie (donne pouvoir à DESMARIS Thierry),
BUISSON Nicolas.

Avant de débiter la séance, Guy DUPUIT présente Virginie CHEVASSON, secrétaire à la commune de Mézériat depuis le 02 mai dernier. Celle-ci est en charge de l'urbanisme, du secrétariat des services techniques et de l'accueil.

Il est ensuite procédé au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale qui seront appelées à représenter la commune de Mézériat lors des prochains jurys d'assises

M. le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit procéder chaque année au tirage au sort sur la liste électorale, de six personnes qui vont éventuellement faire partie du jury d'assises pour l'année 2025. Les personnes inscrites sur les listes électorales doivent avoir plus de 23 ans et moins de 70 ans et avoir leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises. La Commission du Tribunal de Grande Instance ne retiendra in fine que deux personnes qui seront avisées par courrier.

Les élus procèdent au tirage au sort des six personnes, un courrier leur sera envoyé individuellement pour leur faire part de leur désignation.

Après avoir procédé à ce tirage au sort, M. le Maire ouvre la séance de ce quatrième Conseil Municipal de cette année 2024. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Pierre VALÉRIE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2024

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 09 avril 2024, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune observation n'étant relevée, le PV du lundi 09 avril 2024 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. SIEA - Constitution d'un groupement de commandes pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors du Comité du SIEA le 16 février dernier, les délégués ont voté la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'exploitation et la maintenance d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), dont le SIEA en serait le coordonnateur (à l'instar des groupements de commandes pour la gaz et l'électricité des bâtiments publics).

Une convention constitutive de groupement doit donc être signée fixant les rôles de chaque membre. L'objectif du groupement est d'uniformiser l'offre publique de toutes les collectivités membres et de mutualiser la maintenance des équipements en réalisant des économies d'échelle.

Toute la procédure d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics sera assurée par le SIEA.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'instituer la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'exploitation et la maintenance d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), dont le SIEA en serait le coordonnateur,
- d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement (*cf pièce jointe*),
- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que les actes nécessaires à l'adhésion au groupement.

Abstention :	0
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

Arrivée de Christelle COEURET.

4. Fixation d'un tarif pour nettoyage suite à dépôt illégal (*rapporteur : Guy DUPUIT*)

M. le Maire explique que tout dépôt ou de détritux de quelque nature que ce soit est illégal. Pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles, pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement. Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour la Commune.

Sur proposition du Bureau municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de fixer un tarif de nettoyage pour la remise en état du site suite à un dépôt illégal de déchets :
 - Forfait d'intervention : 135,00 €
 - Main d'œuvre agents communaux, par heure et par agent : 25,00 €,
- de charger M. le Maire de signer tout document consécutif à ce dossier.

Abstention :	1 (pouvoir de Leslie VOLATIER)
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

5. CITÉO – Signature d'une convention de lutte contre les déchets abandonnés (*rapporteur : Guy DUPUIT*)

CITEO, l'éco organisme qui gère les emballages et le papier, lance un Appel à Projets sur la Gestion des Déchets Abandonnés (APGDA).

Le SMIDOM Veyle Saône, bien que supportant, les frais de nettoyage des points d'apport volontaire, ne peut répondre directement à cet appel car il n'est pas considéré comme une collectivité à fiscalité propre. Il est donc proposé de répondre à cet appel à projet et de bénéficier directement des soutiens de CITÉO. Une convention de lutte contre les déchets abandonnés devra donc être signée avec CITÉO.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'engager la Commune dans la démarche de gestion des déchets abandonnés,
- d'autoriser M. le Maire, à signer ladite convention.

M. le Maire précise que la subvention accordée par CITÉO devrait être de l'ordre de 0,60 € par habitant.

Abstention :	1 (pouvoir de Leslie VOLATIER)
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

6. OPAH-RU – Attribution de subventions (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° 2022-025A en date du 19 septembre 2022, la Commune de Mézériat a conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la CCV et les communes concernées par « Petites Villes de demain », dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU (Opération Programmée de l'Habitat – Rénovation urbaine).

Pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier aux particuliers qui rénovent leur logement.

A ce jour, deux nouveaux dossiers ont été validés par le Comité Technique :

Bénéficiaires	Nature des travaux	Coût des travaux (€)	Montant maximum de subvention accordée (€)
M. Camille ONDET 991A Route de l'Effondras 01660 MÉZÉRIAT	Douche et wc adaptés Volets roulants motorisés	16 957,49	764,00
Mme Géraldine TERMEULEN M. Jean-Philippe GODARD 340 Impasse des Pêcheurs 01660 MÉZÉRIAT	Remplacement menuiseries Isolation des murs par l'extérieur Pompe A Chaleur Air/ Eau	43 882,00	2 250,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions pour les dossiers cités ci-dessus et en fixer le montant maximum (qui pourra être minoré en fonction du coût réel des travaux).

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

7. Budget communal 2024 – Décision Modificative n° 1 (rapporteur : Hervé CLERC)

Il convient de prévoir des virements de crédits et d'adopter une décision modificative au budget communal exercice 2024 pour les opérations suivantes :

- l'amortissement des subventions OPAH-RU au prorata temporis (opération d'ordre budgétaire),
- des travaux à la nouvelle maison des associations (pose d'un enduit et réalisation d'un quai devant l'ancien restaurant scolaire pour permettre de décharger du matériel).

■ Section Fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
Amortissement des subventions OPAH-RU (compte 681)	+ 1200,00	Virement à la section de fonctionnement (compte 023)	-1 200,00

■ Section Investissement

Recettes	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Virement de la section de fonctionnement (compte 021)	-1 200,00	Amortissement des subventions OPAH-RU (compte 28042)	1 200,00

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
Aménagement nouvelle maison des associations (opération 444)	+ 2600,00	Salle des fêtes (opération 413)	-2 600,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget communal 2024.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

8. Élections européennes du 09 juin 2024

Un rappel des permanences pour les élections européennes du dimanche 09 juin 2024 est effectué.

////////////////////

9. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
09/04/2024	marché	SOCAFL	Travaux pour terrain de boules	10 665,00
10/04/2024	marché	SMIDOM	Achat de 5 composteurs pour le centre du village	475,00
10/04/2024	marché	SMIDOM	Achat de 3 composteurs pour le site des Badelles	275,00
10/04/2024	marché	PLAQUET TENNIS	Réfection des 2 revêtements des terrains de tennis	6 540,80
15/04/2024	marché	DAUJAT VIAL ELEC	Branchement électrique du système d'arrosage pour les jardins familiaux	1 938,50
09/04/2024	marché	SARL BARBET TP	Branchement eaux pluviales Route de Vaudrenand	1 489,30
18/04/2024	marché	VMS	Achat ordinateur portable reconditionné pour mise à jour du site internet	458,33
23/04/2024	marché	DUMONT SECURITE	Achat d'un extincteur pour le site de l'aire de stationnement de camping -cars	272,95
24/04/2024	marché	FABRÈGUE	Fournitures administratives	271,71
06/05/2024	marché	Groupement INSULA / HEXA CONCEPT / DH INGÉNIERIE / GÉNIE ACOUSTQUE	Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la salle des fêtes de Mézériat	108 209,00
13/05/2024	marché	BDS RECYCLAGE	Mise à disposition d'une benne de 10 m3 pour les déchets de la Maison des Associations	110 € pour mise à disposition - 120 € / vidage - 215 € /t pour traitement

14/05/2024	marché	COLAS	Travaux d'aménagement trottoir et busage réseau de la Pernette	99 293,50
15/05/2024	marché	PAMIES PRO	Achat de chaussures et de vêtements de travail pour les agents techniques	714,75
27/05/2024	marché	SIGNAUX GIROD	Achat de panneaux pour la signalisation	2 101,46
27/05/2024	marché	SASU TORCHE DOMINIQUE	Pose d'un enduit sur le bâtiment de l'ancienne cantine scolaire	1 020,00
27/05/2024	marché	SASU TORCHE DOMINIQUE	Création d'un quai devant l'ancienne cantine scolaire	5 810,80
27/05/2024	marché	SIGNAUX GIROD	Achat de panneaux pour la signalétique	26,28
27/05/2024	marché	CERIG	Achat logiciel de l'interface service chorus pour la génération automatique des factures	830,00
31/05/2024	marché	SOCAFL	Programme voirie année 2024	19 575,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

10. Commissions communales

Les comptes rendus de réunions ayant été préalablement transmis aux conseillers municipaux, chaque Adjoint fait un point sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, débute par un point sur les finances communales. Le budget 2024 a été adopté, en son absence, le 09 avril dernier et suit son cours. La trésorerie est à ce jour, de l'ordre de 780 000,00 €.

■ Commission Travaux

Au tour de Joël MONIER, troisième Adjoint. Celui-ci fait tout d'abord, un rapide point sur les consultations en cours.

Il signale un souci récurrent de dysfonctionnement de la chaudière au groupe scolaire. Suite aux travaux, le délai de garantie de parfait achèvement étant à présent terminé, il convient d'actionner la garantie décennale. Les élus vont se rapprocher du maître d'œuvre et de l'ADI (Agence Départementale d'Ingénierie), assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la suite à donner.

Thierry DESMARIS demande à ce que les comptes rendus de commission soient régulièrement transmis aux élus, les trois dernières réunions n'ayant pas fait l'objet d'envoi de comptes rendus. Joël MONIER lui répond qu'il fait son possible pour une transmission dans les meilleurs délais.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, a assisté au forum de la santé au mois d'avril dernier. Des médecins juniors ou internes en médecine sont en recherche de stages avant de pouvoir exercer pleinement la médecine.

Il faut savoir que depuis le départ du Docteur PANNETIER, le cabinet médical, acquis par la Commune, ne génère plus de revenus de location et un seul médecin pour 2 200 habitants reste très compliqué.

Le projet est donc de proposer un partenariat avec le Docteur ILODUBA. Si celui-ci se déclare maître de stage, la Commune mettra gratuitement à sa disposition le cabinet dont elle est propriétaire afin d'accueillir des internes en médecine qui sont autonomes mais doivent être sous la tutelle du maître de

stage. Parallèlement, pour venir, la Commune doit être en capacité de lui proposer un hébergement. Il a donc été décidé de retenir un appartement à la résidence autonomie.

Cette mise à disposition sera faite par le biais d'une convention entre la Commune de Mézériat et le Docteur ILODUBA. Elle prendra fin à l'arrivée d'un médecin libéral ou salarié qui souhaiterait s'installer. Il en va de même pour la mise à disposition du logement qui prendra fin pour les mêmes motifs.

Ce projet a ainsi été présenté auprès des instances compétentes et tous les feux sont donnés verts. Le Docteur ILODUBA a donné son aval pour être maître de stage, la Commission d'attribution de logements de la résidence autonomie a validé l'attribution d'un logement pour le futur étudiant médecin.

Au final, il reste un certain nombre de choses à peaufiner mais tout semble bien parti. Il faut savoir que recourir à des médecins juniors ou internes est la seule méthode aujourd'hui pour recruter des médecins. Stéphanie BOULLY apprécie vivement l'idée mais elle émet une réserve quant au fait de loger le futur médecin au sein de la résidence autonomie, cette solution ne semble pas pour elle, la plus appropriée pour un jeune, qui plus est, sera au milieu des résidents, qui seront peut-être ses patients. Elle craint que le médecin ne soit importuné constamment pendant son temps de repos. Philippe CHAMBOUVET lui répond que la Commune n'a pas à l'heure actuelle, d'autre logement vacant à proposer et que par ailleurs, la résidence est proche de la maison médicale.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, revient tout d'abord sur l'installation des composteurs depuis près d'un mois au centre du village. Bonne surprise, pas de signalement à ce jour d'erreurs de tri ou d'incivilités. Des composteurs seront installés chemin de la Pernelle, dès que les travaux pour le cheminement doux seront terminés.

Par ailleurs, la prochaine session du « Repair Café de la Veyle », initialement prévue le samedi 15 juin, est reportée, les formalités administratives pour la création de l'association n'étant pas encore toutes finalisées. Ce n'est que partie remise (certainement en septembre). En lieu et place, une réunion avec les bénévoles sera organisée.

■ Commission Animation - culture

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 05 juin avec pour ordre du jour la préparation des prochaines manifestations (Vogue, etc.) et la définition des critères d'attribution pour les subventions aux associations.

Gisèle BERTILLOT prend la parole pour indiquer qu'une réunion des bénévoles de la bibliothèque est prévue le jeudi 20 juin. Cette réunion permettra de faire le point sur son fonctionnement (rôle de la Commune, de la bibliothèque départementale, projet de la bibliothèque numérique), notamment vis-à-vis des nouveaux membres venus rejoindre l'équipe récemment.

La bibliothèque propose également une séance de lecture à destination du public des 4-11 ans, celle-ci aura lieu le samedi 13 juillet à 17h00, sur le thème de l'histoire, et plus précisément de l'antiquité.

M. le Maire en profite pour signaler que la CCV propose un catalogue de prestations pour l'organisation d'un spectacle sur une commune membre. Cette initiative est intéressante et une réflexion est lancée pour voir comment la mettre en œuvre à Mézériat par l'intermédiaire de la bibliothèque municipale.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, prend la parole et fait tout d'abord le point sur l'avancement du prochain bulletin municipal. Celui-ci se finalise, la distribution devrait se faire les 11 et 12 juillet. Une réunion est prévue le 10 juin prochain pour la validation des textes des groupes d'élus.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit et signale que, dans le cadre de cette commission, le projet d'investissement relative à la sécurisation des voies communales a débuté, les commandes de panneaux sur la RD 26, la route de l'Étang Coton et même le long des voies communales ont été passées.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY termine par un point sur les affaires scolaires, et plus particulièrement sur le Conseil Municipal Enfants (CME). Celui-ci s'est réuni le lundi 27 mai dernier. Les enfants ont travaillé sur leur futur projet de l'année avec pour thématique « le banc de l'amitié ». Une prochaine réunion est prévue en juin.

Nathalie ROBIN suggère que les membres du CME viennent assister à une prochaine séance de conseil municipal afin de présenter leur travail et appréhender le déroulement d'un conseil municipal « adultes ». Cette idée est partagée par les élus, une invitation leur sera donc faite lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, suite au transfert de compétence de gestion de l'accueil périscolaire, la deuxième Adjointe travaille actuellement à la rédaction du projet de règlement de la garderie en lien avec la CCV.

Pour finir, relance a été faite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) pour l'installation d'un abribus au groupe scolaire. La demande a bien été effectuée, la Région doit nous recontacter pour nous informer de l'avancement quant à la pose de l'équipement.

////////////////////

11. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Commission transition écologique et mobilités

Éric BOZONNET a assisté à la dernière réunion en date du 15 mai 2024.

Il fait part tout d'abord, de l'acquisition par la CCV, de 22 Vélos à Assistance Électrique (VAE), qu'elle met en location auprès des habitants du territoire (dispositif Mon veyl'o).

Toute personne intéressée peut prendre rendez-vous auprès de l'Office intercommunal de tourisme - Tél. : 03 85 23 90 15 - Mail : mobilites@cc-laveyle.fr

Les tarifs sont les suivants : 40 € au mois et 80 € au trimestre pour un vélo et pour un vélo cargo, 50 € au mois et 90 € au trimestre. Toutes les précisions sur le site de la CCV : <https://www.cc-laveyle.fr/l-institution-2/actualites/493-mon-veyl-o>

Par ailleurs, une consultation est en cours au sujet d'une étude d'opportunité en vue de l'implantation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Mézériat sera concernée par cette étude.

■ Commission services aux publics et aux familles

Nathalie ROBIN fait le compte rendu de la dernière réunion.

Celle-ci a été consacrée, et ce pour la seconde fois, à la CTG (Convention Territoriale Globale), et notamment sur la problématique entre exclusion des familles et mobilité, le territoire communautaire étant un territoire rural. Des idées de transport à la demande à destination des jeunes sont lancées, à suivre.

Une réflexion est également engagée sur la création d'un centre social communautaire ayant pour objet de proposer des actions et activités sociales, éducatives, culturelles et/ou familiales permettant de répondre aux besoins du territoire.

////////////////////

12. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 29 mars 2024.

Le projet de pose de mains courantes à la résidence autonomie « Les orchidées » est engagée, le coût de l'opération est estimé à 7 685,00 € HT. Un appel à projets a été envoyé à la CARSAT. Les travaux pourront commencer, même si la subvention attendue n'est pas encore notifiée.

Second projet pour la résidence, l'acquisition d'un logiciel permettant la gestion informatisée de l'établissement. Un devis a été signé avec le prestataire TITANLINK. A cet effet, le CCAS a délibéré pour adhérer à un groupement de commandes. Le coût du logiciel en investissement revient à 10 766,50 € HT. Grâce à l'obtention de financements, le reste à charge pour le CCAS devrait être de zéro.

On attend la suite qui sera donnée à ce dossier mais en tout état de cause, le logiciel constituera un outil indispensable pour l'élaboration du dossier personnalisé du résident et répondra ainsi et en partie aux exigences imposées à la législation en la matière.

Tout y sera sécurisé à l'instar de « *Mon espace santé* ». Cela nécessitera de former toutes les personnes qui interviendront à la résidence (agents techniques, animatrice, etc.), puisque toutes les interventions devront y être consignés.

Nathalie ROBIN annonce par ailleurs, le décès survenu hier matin, d'une résidente, Mme Andrée LOUVRIER. Les funérailles auront lieu vendredi.

D'autre part, et sans transition, le repas des aînés s'est bien passé, beaucoup de retours positifs. 90 repas ont été servis. S'agissant des colis, une centaine a été distribuée 15 jours après.

■ Assemblée générale de l'ADMR

Philippe CHAMBOUVET a assisté à l'assemblée générale de l'ADMR. L'association rencontre actuellement des difficultés de recrutement de personnel.

Un déficit de 91 000 € a été enregistré pour cette année d'exercice. Celui-ci s'explique notamment par des tâches non exécutées et une aide du Département qui n'est plus versée.

////////////////////

13. Informations et questions diverses

→ M. le Maire informe les élus que la Commune a été destinataire d'une pétition de 80 signatures représentant une cinquantaine de foyers et portant sur le changement de fonctionnement des ordures ménagères.

En effet, depuis le 02 mars dernier et en phase de test, le centre de village n'est plus desservi par la collecte en « porte-à-porte », mais par un système de badge détenu par les usagers, qui emmènent leurs déchets vers un point d'apport volontaire.

Guy DUPUIT souligne que les arguments de mécontentement avancés dans cette pétition sont erronés. En effet, le prix de la collecte est inférieur au prix d'une collecte par ramassage, car il faut tenir du coût total de la collecte et y intégrer le montant de l'abonnement (l'abonnement pour le PAV étant plus faible que celui d'une collecte par passage de camion).

D'autre part, il est reproché à ce nouveau système, de ne pas tenir pas compte des personnes âgées et/ou à mobilité réduite, qui doivent désormais aller déposer leurs ordures dans un conteneur prévu à cet effet, au centre du village. M. le Maire fait remarquer que, d'une part, si le tri est correctement fait, les ordures ménagères sont désormais réduites au maximum et que d'autre part, les usagers se rendent déjà sur les Points d'Apports Volontaires (PAV) pour le dépôt de leurs emballages, verres et papiers. Cela ne changera donc pas aux habitudes déjà prises par les usagers.

Le SMIDOM et la Municipalité ont demandé à rencontrer la personne représentante des signataires de la pétition pour donner des explications mais celle-ci n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande de rendez-vous.

M. le Maire termine sur ce point en faisant remarquer qu'il s'agit bien d'une expérimentation sur le secteur et que l'on attend l'année écoulée pour faire le point. Il faut donc laisser le temps au temps, la pétition ayant été reçue 15 jours seulement après la mise en fonctionnement du nouveau service, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions définitives.

Guy DUPUIT poursuit par le projet de rénovation de la salle des fêtes. Le marché de maîtrise ayant été notifié, une première réunion a eu lieu. Cette réunion a été suivie d'une autre le 29 mai, avec pour objet le retour par le maître d'œuvre, de la remise de l'esquisse, sur laquelle plusieurs modifications ont été apportées. Les prochaines réunions sont prévues le lundi 10 juin à 14h00 et le mercredi 03 juillet pour un rendu de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

Guy DUPUIT rappelle que le samedi 13 juillet, le Tour de l'Ain, course cycliste, démarrera de Laiz et traversera la plupart des communes du territoire communautaire. M. le Maire sollicite à cette fin, des signaleurs, puisque les cyclistes viendront de Saint-Didier-d'Aussiat et iront direction Chaveyriat. L'itinéraire reste toutefois à confirmer, sachant que le carrefour de l'Effondras sera en travaux à ce moment-là. Le passage de la caravane est prévu 1h00 avant. Les jeunes cyclistes débiteront, quant à eux, le parcours à partir de Chaveyriat, Mézériat ne sera donc pas concernée.

M. le Maire termine en donnant rendez-vous aux élus, le mercredi 12 juin à 17h30, à l'occasion de la cérémonie en hommage à Jules Révillon, résistant fusillé Impasse de la Résistance. Un dépôt de gerbes est prévu.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h25. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 08 juillet 2024 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire et Président de séance,

Pierre VALÉRIE

Guy DUPUIT